



N° 19/CD/03/09

**REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE BALARUC LES BAINS**

Extrait du Registre des Délibérations du Comité de Direction

Séance du 14 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf et le quatorze mars, à quatorze heures, le Comité de Direction s'est réuni en séance sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Président.

Collège d'élus : M. Gérard CANOVAS, Mme Brigitte LANET, M. MASSOL, M. DORLEANS,

Collège de socioprofessionnels : Mme MICELI, Mme BENQUE, Mme RICARD, Mme BREGUIBOUL,

Absents(e) : Mme CURTO, Mme LOGEART, Mme SERRES, M. CASANOVA, Mme DUMAS.

Le Comité de Direction a choisi comme secrétaire de séance : Madame Sabrina RICARD.

Objet n°5 : Approbation du Compte de gestion de l'exercice 2018 du Budget annexe « Service des Campings » de l'Office de Tourisme-EPIC.

LE COMITE DE DIRECTION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté du 17 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux établissements publics industriels et commerciaux à compter du 1^{er} janvier 2008,

Vu les articles L.133-7 ; L.133-8 et R.133-10 du Code du Tourisme,

Vu la note explicative de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération :

Après s'être fait présenter :

- Le budget Primitif de l'exercice 2018 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des recettes, les bordereaux de mandats et les bordereaux de titres de recettes ;
- Le Compte de Gestion du Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, établis au titre de la comptabilité principale ;
- Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de sortie de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;
- Considérant que toutes les opérations sont régulières et que tous les comptes sont exacts dans leurs résultats ;
- Statuant sur :
 1. L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. L'exécution du Budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
 3. La comptabilité des valeurs inactives

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Président demande au Comité de Direction :

- De déclarer que le Compte de Gestion de l'exercice 2018 du budget annexe « Service des Campings » de l'Office de Tourisme-EPIC, dressé par le Trésorier Principal au titre de la comptabilité principale du Service des Campings de l'Office de Tourisme-EPIC, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Il est demandé au Comité de Direction de se prononcer sur le Compte de Gestion 2018 du Budget annexe « Service des Campings » de l'Office de Tourisme dressé par le Trésorier Principal.

Le Comité de Direction après avoir délibéré vote à :

UNANIMITE

- **Approuve** l'exposé de son Président,
- **Déclare** que le Compte de Gestion de l'exercice 2018 du budget annexe « Service des Campings » de l'Office de Tourisme-EPIC, dressé par le Trésorier Principal au titre de la comptabilité principale du Service des Campings de l'Office de Tourisme-EPIC, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- Approuve le Compte de Gestion 2018 du Budget annexe « Service des Campings » de l'Office de Tourisme dressé par le Trésorier Principal.

- Dit que copie de la présente Délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

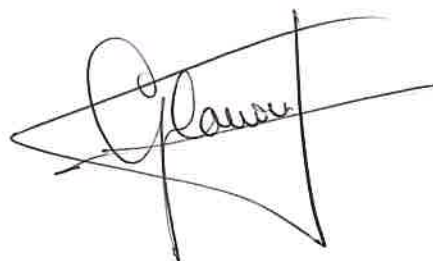
Ainsi délibéré à Balaruc-les-Bains, les jours, mois et an susdits.



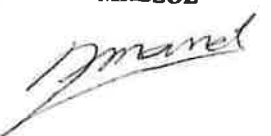





Pour expédition conforme
Transmis en Préfecture

Le 23/03/18
Le Président, Gérard CANOVAS



Publiée et exécutoire, le 26/03/18
Le Président, Gérard CANOVAS



<p>Gérard CANOVAS Président,</p> 	<p>Brigitte LANET Vice-présidente</p> 	<p>Dominique CURTO</p>	<p>Irénée CATHALA absent remplacé par M. A. MASSOL</p> 
<p>Catherine LOGEART</p>	<p>Eddy DORLEANS</p> 	<p>Dominique SERRES</p>	<p>Delphine MICELI</p> 
<p>Jacques CASANOVA</p>	<p>Alexandre ALQUIER absent remplacé par Mme C. BENQUE</p> 	<p>Sabrina RICARD</p> 	<p>Jane-Mary DALQUIER absente remplacée par Mme BREGUIBOUL</p> 
<p>Cathy DUMAS</p>			